



Eurométropole Strasbourg Nord

Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé

FACILITER L'ACCES AU MEDECIN TRAITANT ET PROMOUVOIR LE PARCOURS DE SOINS COORDONNES

avril 2023

MISSION 1	AMELIORATION DE L'ACCES AUX SOINS
Porteurs	Dr Pierre TRYLESKI, Médecin généraliste - Coordinateurs CPTS
Contexte et enjeux locaux et territoriaux	<p>7,5 % de la population de plus de 17 ans du territoire n'a pas de médecin traitant (MT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,7 % de cette population est en ALD, - 1,7 % de cette population est bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), - 2,8 % de cette population de plus de 70 ans est sans médecin traitant. <p>45 % des 92 MT du territoire sont âgés de plus de 60 ans</p> <p>Densité de professionnels supérieure à la moyenne régionale, mais répartition inégale de l'offre : dans les quartiers de vie prioritaire, 2 MT dans le Quartier Ouest, 0 au Marais et au Guirbaden.</p> <p>Offre hospitalière dense et proche pour les SNP et le suivi des pathologies chroniques (accueil d'urgence à Ste Anne et Rhena)</p> <p>Les médecins ne prennent plus de nouveaux patients car ils sont saturés, le vieillissement de la population complexifie la prise en charge, ...</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS

Objectif général	Sensibiliser la population sur l'intérêt d'avoir un médecin traitant, de l'intérêt du parcours de soins coordonnés et mettre en place un dispositif pour recueillir et orienter les patients sans médecin traitant vers des professionnels ayant des disponibilités.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser et cartographier l'offre de soins sur le territoire • Lancer une campagne d'information sur l'intérêt d'un suivi par le médecin traitant et le dispositif d'accompagnement proposé par la CPTS • Mettre en place un dispositif pour recueillir et orienter les patients sans Médecin traitant • Mettre en place une convention avec la CPAM et/ou les collectivités territoriales pour accompagner les habitants en difficulté sociale et/ou économique
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser et cartographier l'offre de soins sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer un annuaire de l'accès aux soins à destination de la population et des professionnels, recensant les ressources du territoire avec les coordonnées des services et professionnels par catégorie et thématique ○ Mettre à disposition de tous l'annuaire et la cartographie interactive d'accès aux soins sur le site internet de la CPTS • Lancer une campagne d'information sur l'intérêt d'un suivi par le médecin traitant et le dispositif d'accompagnement proposé par la CPTS <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer des affiches et des flyers à destination des professionnels et des habitants du territoire ○ Mettre à disposition et faire circuler les éléments de communication sur le territoire (CSC, mairie, CCAS, MUS, cabinets médicaux, EPHAD...) • Mettre en place un dispositif pour recueillir et orienter les patients sans Médecin traitant <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer et diffuser un questionnaire vers les médecins généralistes du territoire pour construire une liste de MT prêts à accueillir de nouveaux patients ○ Mettre en place une fiche de saisine sur le site internet et un numéro de téléphone pour recevoir les demandes des habitants sans MT du territoire ○ Elaborer un dispositif de ciblage des patients en ALD et C2S avec le CPAM (envoi de SMS, courrier... vers le dispositif AMT COSEN) ○ Prise en charge des patients ALD et/ou au parcours complexe par un IPA <ul style="list-style-type: none"> ▪ Après recensement des patients sans MT en ALD ou parcours complexe

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'IPA prend contact avec le patient pour effectuer une visite de bilan/éligibilité ▪ Puis après instruction du dossier l'IPA propose le dossier patient à un médecin traitant (mise en place en amont d'un protocole d'organisation entre l'IPA et les médecins généralistes du secteur pour un suivi commun des patients) ▪ Selon les cas et les accords conclus entre les médecins et l'IPA, le patient peut être suivi par intermittence par le médecin et l'IPA, ou bien uniquement par le médecin. <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement par un prestataire extérieur (télésecrétariat) pour trouver un effecteur (MT) à la demande de la CPTS <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une convention avec la Mission d'Accès aux Soins de la CPAM et avec le Département pour accompagner les patients sans droits ou en difficultés sociales et/ou économiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Conclure une convention avec le service MAS de la CPAM (pour accompagnement au droit de la sécurité sociale) ○ Conclure une convention avec les services sociaux du départements (pour accompagnement au droit à l'aide et l'action sociale) 								
Etapas de mise en œuvre - Description	<ul style="list-style-type: none"> • Lister tous les professionnels de santé du territoire et les cartographier • Diffuser la cartographie sur le site internet de la Cosen (données publiques et privées) dans le respect du RGPD • Parmi les 92 MT du territoire, identifier ceux qui acceptent de nouveaux patients (enquête téléphonique en mars 2023) • Mettre en place un télésecrétariat qui fait le lien entre la demande de MT et l'offre • Rédiger un process de repérage des demandes de MT • Construire des outils de communication sur le futur dispositif d'accompagnement vers le médecin traitant • Construire un outil de communication sur l'intérêt d'avoir un médecin traitant • Créer un flyer de repérage des demandes de MT qui sera visible auprès des partenaires sanitaires et médico-sociaux (centre d'examen de santé, accueil de la CPAM, urgences...) • Prévoir la traduction en plusieurs langues des flyers • Prévoir la construction d'une convention avec les services de la CPAM et du département 								
Durée de l'action	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"><input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) :</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle :</td> <td>2022-2023</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Ponctuelle :</td> <td>Début : 2023</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fin :</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) :		<input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle :	2022-2023	<input type="checkbox"/> Ponctuelle :	Début : 2023		Fin :
<input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) :									
<input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle :	2022-2023								
<input type="checkbox"/> Ponctuelle :	Début : 2023								
	Fin :								
Partenaires de l'action	ARS, CPAM, Médecins généralistes du territoire, Maison de Santé de l'III, URPS, Migration Santé Alsace, Orientation Prévention Insertion de l'ARSEA, IDE Azalée, CMS, Mairies, CHRU								
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <ul style="list-style-type: none"> * Préciser si professionnels : 								

	<input checked="" type="checkbox"/> Moyens logistiques <input checked="" type="checkbox"/> Moyens numériques <input type="checkbox"/> Moyens mobiliers <input checked="" type="checkbox"/> Actions de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de réunion pour l'organisation de réunions - Impression - Site internet de la Cosen <p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mailing d'informations aux professionnels de santé - Article sur le site internet Cosen
Les objectifs de l'action visent ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques publiques concernées	Programme Régional de Santé 2018-2028	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'annuaire et diffusion (moyen) - Nombre de patients ALD/parcours complexe pris en charge par l'IPA qui ont accédé à un MT - Nombre de consultation de l'annuaire en ligne (suivi) - Nombre d'affiches et de flyers produits - Résultat enquête auprès des médecins généralistes - Nombre de partenariats construits avec les organismes de sécurité sociale et/ou les collectivités territoriales - Nombre de patients accompagnés par le dispositif « accès aux médecins traitants » sans l'IPA - Nombre de MG participant au dispositif « accès aux médecins traitants » 	